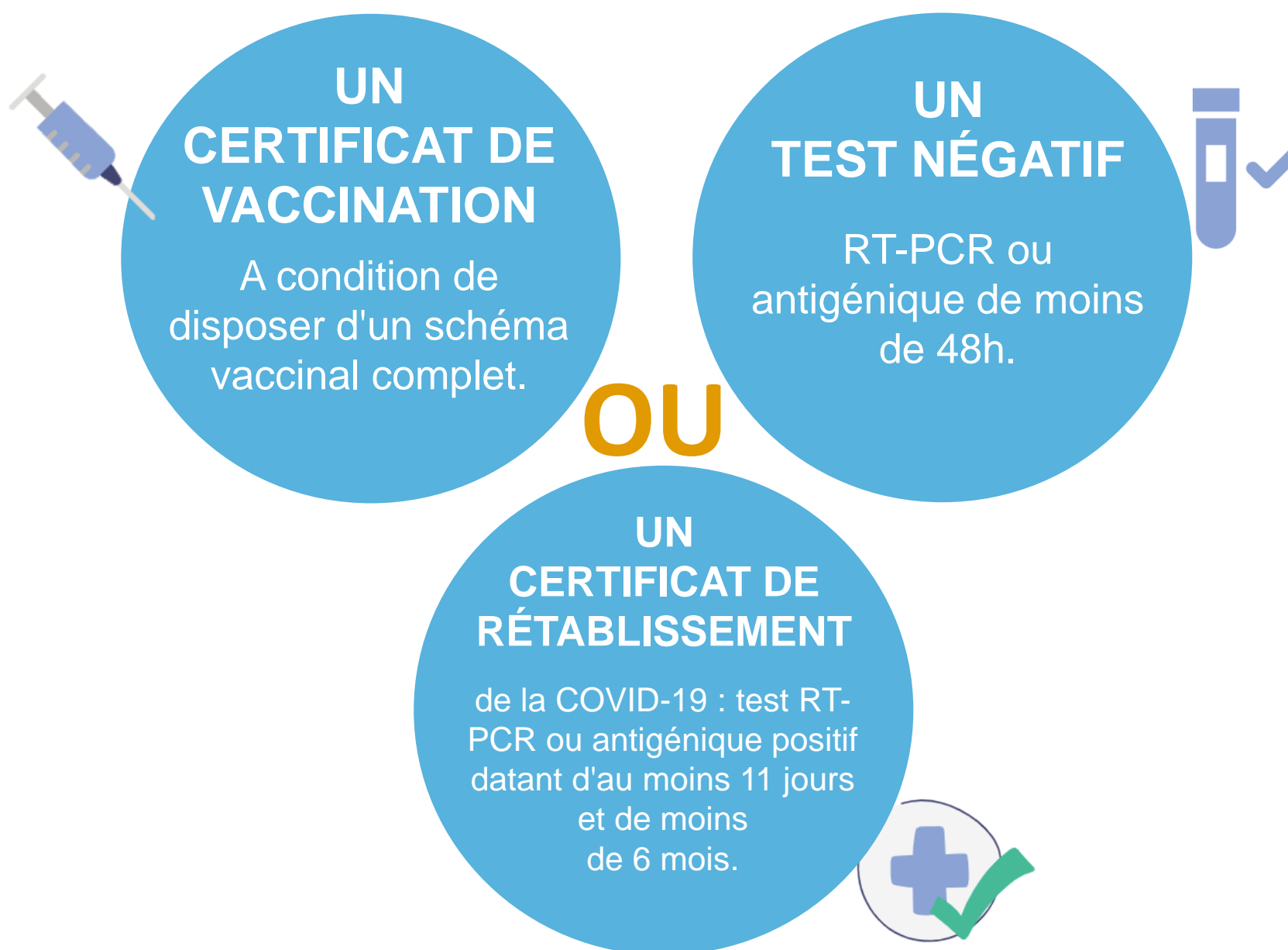


A partir du 9 août

Pass sanitaire obligatoire* pour accéder à l'établissement

Comme suite aux dispositions législatives et réglementaires

Il vous est demandé de présenter à votre arrivée:



Attention, sans ce pass, l'accès à l'établissement vous sera refusé.
Merci de votre compréhension.
(Ne concerne pas le service des Urgences)

Pour la sécurité de tous, il en est de la responsabilité de chacun.e de participer à l'effort collectif.

#Jemefaisvacciner

*Pour les mineurs de +12 ans à partir du 30/09/21
Preuve avec QR Code à privilégier, électronique ou papier.
Pour plus d'information : www.gouvernement.fr